

FORMATION ACCOMPAGNEMENT VAE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



DURÉE

personnalisée
en fonction
du besoin.
à définir en
entretien préalable

TARIF

50 € TTC / heure
possibilité de
prise en charge
financière

DATE

à définir

LIEU

IFP de Pontarlier
Rue du Gl Girod
25300 Pontarlier

ACCESSIBILITÉ

aux personnes
en situation
de handicap

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

03 81 38 53 29
ifp-pontarlier.fr



CONTEXTE

La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du travail (art L.900-1 al.5) qui ne nécessite pas de condition d'âge ou de niveau d'étude, mais seulement de justifier d'une expérience professionnelle.

Toute personne salariée, non salariée (travailleur indépendant, artisan...), agent public titulaire ou non, chômeur ou bénévole à condition de justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

Ce dispositif permet ainsi de reconnaître de manière officielle des compétences professionnelles acquises par l'expérience. C'est une démarche de valorisation des personnes par la reconnaissance de leurs compétences.

L'IFP propose depuis plusieurs années un accompagnement VAE AP individuel centré sur l'élaboration du livret 2. Le temps de formation est défini en concertation avec le formateur référent de l'accompagnement et le stagiaire.

OBJECTIFS

L'accompagnement du candidat à la VAE est une aide méthodologique à la description de ses activités et son expérience correspondant au référentiel de la certification AP, à la formalisation de son dossier de validation (livret2), à la préparation de son entretien avec le jury. Il permet notamment de :

FAVORISER la prise de recul, l'analyse et la réflexion sur ses pratiques professionnelles,

VALORISER les acquis et son expérience,

ACQUÉRIR une méthodologie de l'écrit,

PRÉPARER l'argumentation face au jury,

ARGUMENTER son accès à un nouveau statut professionnel.

PUBLIC

Tout candidat souhaitant s'engager dans une démarche VAE auxiliaire de puériculture, en vue de l'obtention du DEAP et justifiant des conditions d'activités (1607 heures d'expérience en rapport direct avec le référentiel du diplôme d'auxiliaire de puériculture).

PRÉREQUIS : Candidat en possession de la notification de recevabilité pour la VAE (livret 1) .

MÉTHODES MOBILISÉES

- Présentiel.
- Temps d'accompagnement individuel permettant un appui méthodologique personnalisé
- Fractionnement de l'accompagnement pour un travail intersession
- Réajustements possibles à distance

MODALITES D'EVALUATION ET D'ACQUISITION DES MODULES ET COMPETENCES

Aucune (Evaluation réalisée par le jury suite à l'argumentation orale du candidat).

FORMATEURS ET CONCEPTEURS

- **Formateurs de l'IFP** experts en pédagogie et pratique simulée.